

## Relations industrielles Industrial Relations



Micheline PLASSE : *Santé et sécurité du travail*. Montréal, Agence d'Arc inc. 1988, 155 pp., ISBN 2-89022-138-5

Alain Vinet

Volume 45, Number 3, 1990

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/050617ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/050617ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (print)

1703-8138 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Vinet, A. (1990). Review of [Micheline PLASSE : *Santé et sécurité du travail*. Montréal, Agence d'Arc inc. 1988, 155 pp., ISBN 2-89022-138-5]. *Relations industrielles / Industrial Relations*, 45(3), 632–633.  
<https://doi.org/10.7202/050617ar>

Tous droits réservés © Département des relations industrielles de l'Université Laval, 1990

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

**Érudit**

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

These case studies provide very useful insights into the working environment of the peripheral workforce. One can accept the factual information given in these two case studies but the premise that labour management relationships in the peripheral sector is based solely on the «Anglo-American» industrial relations model of «power relationship» is highly debatable and questionable.

The author fails to analyze the impact of particular characteristics in Japanese industrial relations which can only be understood in the context of Japan's historical and cultural background, economic structure and growth, and government policies. Japan's late development as a modern economy and political state carried forward strong feudal elements. Japan's modernization was largely achieved under the direction of a highly centralized government. Many of the features of pre-industrial society persisted alongside modern industrialization. The one manifestation was Japan's dual labour market. Millions of traditional small businesses which employ the majority of labour force in Japan exist side-by-side with large scale enterprises. One consequence is that employees in larger organizations are members of enterprise union and are the beneficiary of the permanent employment system. They enjoy a relatively privileged position in society. Those who work in the secondary labour market are mostly women, old workers, temporary and part-time workers. These people are employed by small and medium size organizations. They are non-unionized and have no formal job guarantee and are not entitled to the same compensation and benefits enjoyed by their counterparts in large companies. Another consequence of enterprise-based unions is the failure of the labour movement to organize large proportions of workers outside the large firms. This failure is attributed to 1) family-like relationship in small firms, 2) high labour turnover, 3) environmental constraints such as low profits and wage competition in the secondary labour market.

Another factor to be considered is the close liaison between government and big business. Government policy assists in the transfer of excess labour force from declining to expanding companies, encourages the regulation of temporary and seasonal workers, provides employment adjustment benefits to workers who are transferred. However, there are Japanese scholars who are critical of government policies and asking the question whether one-third of the workforce employed by large companies which is predominantly male, should enjoy a privileged position at the expense of two-thirds of the labour force.

In spite of the weakness of the analysis of the industrial relations system in the peripheral labour sector in Japan, this book is well written and easy to read. It provides useful insights into the working conditions of the majority of employees in the Japanese labour force and their contribution to Japanese economy prosperity.

**Hem C. JAIN**

University of New Brunswick

**Santé et sécurité du travail**, par Micheline Plasse, Montréal, Agence d'Arc inc., 1988, 155 pp., ISBN: 2-89022-138-5

Ce livre est le résultat d'une thèse de doctorat en science politique. On ne sera donc pas surpris de constater que l'auteure utilise un cadre de référence inspiré de l'analyse des politiques pour examiner la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, loi qui modifie en profondeur les règles du jeu qui prévalaient en ce domaine jusqu'en 1979. C'est que pour atteindre les objectifs prévus, cette loi mise sur la participation des employeurs, des travailleurs et travailleuses et de leurs associations, sur la parité patronale-syndicale, sur la concertation de tous les

milieux intéressés et sur la décentralisation des services et des décisions. L'État établit ainsi les conditions favorisant le passage d'un régime de type paternaliste à un régime de prise en charge par les premiers intéressés, les milieux de travail. Un changement de régime ainsi important présente un intérêt considérable pour la science politique.

L'ouvrage porte précisément sur la mise en oeuvre de la **Loi sur la santé et la sécurité du travail**, et plus particulièrement sur la période de 1980 à 1985. Rédigé dans un langage simple et accessible, ce livre de 155 pages est d'abord utile pour initier des étudiants ou des professionnels d'horizons divers aux prémisses, aux objectifs et à la mise en route de la réforme québécoise en santé et sécurité du travail. De plus, l'auteure offre un cadre conceptuel ou, si on préfère, une grille de lecture de cette réforme qui contribue à éclairer les difficultés rencontrées dans sa mise en application, les hésitations et les réticences des acteurs sociaux et à indiquer l'ampleur du défi qui a dû être relevé pour que le changement ainsi mis en route devienne irréversible.

Le cadre conceptuel utilisé s'inspire de travaux antérieurs en science politique et prépare la formulation d'une typologie des politiques publiques selon qu'elles sont qualifiées de distributives, réglementaires, redistributives ou constitutionnelles. Sur cette base, l'auteure démontre que la **Loi sur la santé et la sécurité du travail** contient deux types principaux de politiques, les unes appelées «réglementaires» et les autres appelées «constitutionnelles». Les politiques réglementaires correspondent aux normes à respecter par des milieux de travail, normes qui peuvent faire l'objet de poursuites devant les tribunaux. Les politiques constitutionnelles réfèrent quant à elles aux dispositions législatives qui modifient les règles du jeu les plus fondamentales dans ce domaine d'activités. On comprendra que les politiques constitutionnelles, celles qui changent les règles du jeu, se heurtent à des difficultés de mise en oeuvre plus complexes et à des résistances plus importantes.

La thèse de l'auteure consiste précisément à démontrer que les aspects réglementaires du nouveau régime ont été beaucoup plus facilement acceptés et mis en oeuvre que ses aspects constitutionnels. Cette démonstration est effectuée à l'aide de sources documentaires et d'entrevues en profondeur réalisées auprès de 80 personnes responsables à différents niveaux de la mise en oeuvre ou de la coordination de l'ensemble ou de certains aspects de la réforme. Après avoir explicité son cadre d'analyse, l'auteure consacre les deux principaux chapitres de son ouvrage à la réponse des acteurs patronaux et syndicaux à cette réforme majeure d'une part, et à celle des fonctionnaires impliqués bon gré mal gré dans la réforme d'autre part. Dans le premier cas, la question centrale est celle du passage de la confrontation à la concertation tandis que dans le second cas, le défi important est celui de la concertation interministérielle. L'auteure distingue à chaque occasion les aspects réglementaires des aspects constitutionnels de la réforme et étaye graduellement son raisonnement quant à la complexité et aux difficultés rencontrées dans la mise en application des seconds. Cette démonstration est cependant affaiblie par le fait que les entrevues ont été effectuées pour la plupart dans l'environnement immédiat de la CSST, auprès de ses dirigeants ou de ses hauts fonctionnaires. Les points de vue patronaux et syndicaux sont présentés par l'intermédiaire de ces personnes ou le plus souvent à l'aide de documents. On aurait également aimé avoir le point de vue des chercheurs et des médecins sur ces questions.

En résumé, cet ouvrage peut être considéré comme un livre d'introduction intéressant sur la réforme de la santé et de la sécurité du travail au Québec. De plus la grille de lecture adoptée par l'auteure offre une clé pour l'interprétation des difficultés rencontrées par le nouveau régime dans la mise en application de la loi.

Alain VINET